

Auteur

JEAN-LOUIS MISSIKA

Responsable éditorial de
La Grande Conversation

Une élection peut en gâcher une autre

5 MAI 2022

Alors que les formations politiques de gauche négocient une plateforme commune, avec la Nouvelle Union Populaire écologique et sociale (NUPES), en vue des élections législatives, on peut se demander dans quelle mesure ces élections permettront l'expression des attentes politiques des Français. Ecrasé par l'élection présidentielle, le vote pour les députés ne remplit plus sa fonction démocratique.

Cela s'est passé en l'an 2000. Le 19 décembre très exactement. Ce jour-là, Lionel Jospin, Premier ministre, s'est exprimé devant l'Assemblée nationale sur l'inversion du calendrier électoral pour 2002, sans se douter, bien sûr, qu'en favorisant cette inversion, il signait son arrêt de mort politique. Dans ce discours, il plaide pour « rétablir l'ordre logique des élections présidentielle et législatives ». Pourquoi cet ordre est-il logique ? On ne trouve pas de réponse satisfaisante dans ses propos. Jospin affirme qu'élire le Président après les députés « fait peu de cas de la logique de nos institutions et est contraire au bon sens », mais l'argumentation ne va pas plus loin, et certains de ses arguments sont à double tranchant. Quand il dit, par exemple, que l'élection présidentielle « ne peut pas être le solde des élections à l'Assemblée nationale », il souligne implicitement que les législatives risquent de devenir le solde de la présidentielle. Quand il affirme : « Puisque notre système institutionnel est à la fois présidentiel et parlementaire, il est bon qu'il y ait en général cohésion entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire. », il suggère que le scrutin législatif ne peut être qu'un scrutin de confirmation de la majorité présidentielle. En conclusion, dans une sorte de déni, il insiste sur le fait que l'inversion ne change pas la nature du régime : « il ne devient ni plus présidentiel ni plus parlementaire. Car ce n'est pas l'ordre des élections qui détermine la nature d'un régime. »

Pourtant, vingt ans plus tard, il est possible de tirer un bilan de cette inversion de calendrier qui, combinée au raccourcissement à 5 ans du mandat présidentiel, s'est révélée catastrophique. Les élections législatives sont devenues un simple appendice de la présidentielle et elles n'intéressent plus les électeurs qui la considèrent souvent comme une simple formalité. Ce scrutin est trop proche du scrutin présidentiel pour disposer d'une autonomie politique et d'une force démocratique. Il suffit pour s'en convaincre de comparer l'abstention aux élections présidentielles et législatives de 2002 à 2022 (Tableau 1).

Année	Présidentielle 1er tour	Législatives 1er tour	Ecart
2002	28,4	35,6	7,2
2007	16,2	39,6	23,4
2012	20,5	42,8	21,3
2017	21,3	51,3	30
2022	28	?	?

Source : ministère de l'Intérieur

Alors que la participation au scrutin présidentiel varie en fonction de l'intérêt du scrutin, avec un sommet en 2007 et un plus bas en 2002, la participation au scrutin législatif décroît régulièrement de 2002 à 2017, date à laquelle elle passe sous la barre des 50%. Cela signe un désintérêt croissant des électeurs, indépendamment de l'offre et du contexte politiques.

UN MODE DE SCRUTIN ABSURDE

Aux législatives, un candidat doit obtenir au premier tour 12,5% des suffrages des électeurs inscrits, pour pouvoir se maintenir au second. Quand l'abstention dépasse les 50%, cela veut dire qu'il faut dépasser 25% des suffrages exprimés. Si aucun ou un seul candidat atteint ce seuil, une autre règle prévoit que les deux candidats arrivés en tête au premier tour sont qualifiés pour le second, selon le modèle du scrutin présidentiel. En 2017, avec une abstention à 51,3%, il n'y a que 98 circonscriptions métropolitaines sur 539, où deux candidats ont réussi à atteindre ce seuil de 12,5%. Dans 385 circonscriptions, un seul candidat a atteint le seuil, et dans 54 circonscriptions, aucun^[1]. Les triangulaires et les quadrangulaires, qui étaient fréquentes avant 2002, quand l'abstention était inférieure à 20%, ont pratiquement disparu. Et les accords de désistement entre les deux tours n'existent plus : pour survivre politiquement, il faut faire l'union avant le premier tour, et donc accepter l'impossibilité de se compter à l'échelle de la circonscription. Tout se passe comme si les rapports de force mesurés par le premier tour de la présidentielle déterminaient le poids relatif des partis dans les coalitions des législatives. L'élection d'avril 2022 qui a dégagé trois forces hégémoniques à l'extrême-gauche, au centre et à l'extrême-droite, crée ainsi les conditions d'une tripartition équivalente lors de celles de juin.

Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen n'ont pas choisi la même stratégie pour asseoir leur hégémonie sur leur camp. Le premier ressuscite l'union de la gauche et des écologistes autour d'une LFI dominante qui dicte ses conditions et conduit le jeu. Le PC, Le PS et EELV se plient à ses exigences pour avoir une chance d'obtenir les groupes parlementaires auxquels ils aspirent. La seconde choisit le passage en force et refuse de négocier avec Reconquête!, Debout la France, ou l'aile droite de LR, tout en affirmant qu'il y aura beaucoup de candidats d'ouverture soutenus par le RN. Ce qui fait dire à Éric Zemmour, dans un tweet : «Soit le bloc national s'unit, et dans ce cas-là, il pourrait se retrouver au second tour dans 396 circonscriptions et avoir entre 100 et 200 députés. Soit il n'y a pas d'accord et le RN aura seulement 15 députés et il y aura 100 à 150 mélenchonistes».

Dans ce scrutin où rien n'est simple, les partis politiques font face à une injonction contradictoire : pour gagner des sièges, ils doivent s'unir dès le premier tour et donc renoncer à des candidatures dans de nombreuses circonscriptions, mais pour être financés par l'Etat, ils doivent présenter le plus de candidats possibles. La règle de financement stipule en effet que les partis doivent présenter des candidats dans au moins 50 circonscriptions et y obtenir au moins 1% des suffrages. Et le montant versé est proportionnel au nombre de suffrages obtenus au premier tour par l'ensemble des candidats du parti. L'autre partie du financement est calculée en fonction du nombre de parlementaires (députés et sénateurs) élus.

Au-delà de ces modalités financières, l'implantation locale d'un parti est menacée dès lors qu'il renonce à présenter un candidat dans une circonscription. Une candidature, c'est la mobilisation des militants, c'est la réactivation du réseau des sympathisants, c'est une dynamique locale, une visibilité et une présence dans les rues et sur les marchés.

[1] [Gérard Grunberg et Jean-Louis Missika, *12,5% ou le Parlement impossible*, Telos, 7 avril 2021](#)

Renoncer à un premier tour pleinement pluraliste, c'est appauvrir une vie politique locale déjà très pauvre. Selon l'accord qu'il a négocié, le Parti Socialiste sera absent dans 469 circonscriptions en Métropole, soit 87% d'entre elles. C'est un puissant accélérateur de sa marginalisation, et peut-être même de sa disparition.

UNE ABSTENTION DIFFÉRENTIELLE

Lors des législatives 2017, l'abstention n'a pas été homogène sur l'ensemble de la population. Elle a été deux fois plus importante chez les jeunes électeurs (64% chez les moins de 35 ans) que chez les plus âgés (35% chez les plus de 60 ans), elle a davantage concerné les employés (61%) et les ouvriers (66%) que les cadres (45%). Elle décroît avec le niveau d'études (54% chez les non-bacheliers, 44% chez les titulaires d'un diplôme Bac+3 et plus), ou le niveau de revenu (59% au sein des foyers dont le niveau de revenu mensuel est inférieur à 1250€, 42% dans les foyers disposant de plus de 3000€)[2].

Ainsi le profil sociologique des abstentionnistes induit un différentiel de mobilisation qui a été défavorable aux candidats de la France Insoumise et du Front National : 53% des électeurs de Jean-Luc Mélenchon au premier tour de la Présidentielle et 57% des électeurs de Marine Le Pen ne sont pas allés voter aux législatives, contre 43% de l'électorat de Benoît Hamon, 38% de l'électorat d'Emmanuel Macron et 38% de l'électorat de François Fillon.

L'abstention différentielle est à l'origine du phénomène d'amplification du vote en faveur du parti du Président fraîchement élu, que l'on constate depuis l'inversion du calendrier électoral. En 2017, Emmanuel Macron avait obtenu 24,01% des suffrages, tandis que l'alliance LREM-Modem en obtenait 32,3%. Inversement, Le FN mobilisait 13,2% des suffrages aux législatives, là où Marine Le Pen avait fait 21,3%. Et les candidats de la France Insoumise (11,0%) n'ont pas retrouvé le score de Jean-Luc Mélenchon (19,6%). La moindre mobilisation des jeunes et des catégories populaires a contracté l'électorat de la France Insoumise : elle a perdu du terrain chez les 18-24 ans (18%, contre 30% pour Jean-Luc Mélenchon dans cette catégorie au premier tour de la Présidentielle, -12 points), chez les employés (14%, -8 points), les ouvriers (11%, -13), les chômeurs (18%, -13), les bas-revenus (13%, -13)[3].

Ce phénomène d'abstention différentielle se reproduira-t-il en juin 2022 ? Ou bien les deux perdants de la présidentielle sauront-ils trouver les ressorts d'une remobilisation de leurs électors ? On voit que c'est le pari de Jean-Luc Mélenchon qui a décidé de transformer ces 577 élections en un référendum sur son nom : « Elisez-moi Premier ministre », dans une sorte de troisième tour de l'élection présidentielle, et qui a réussi à métamorphoser les trois forces qui formaient il n'y a pas si longtemps le cœur de la gauche plurielle de Lionel Jospin, en micro-partis d'appoint de la France Insoumise. La mobilisation politique peut-elle venir à bout des pesanteurs sociologiques de l'abstention ? Nous aurons la réponse à cette intéressante question au soir du 12 juin.

[2] Sondage Ipsos pour France Télévisions, juin 2017, *1er tour législatives 2017 : sociologie des électors et profil des abstentionnistes*.

[3] Idem

Les électeurs continueront, cependant, à se désintéresser de ces élections tant qu'elles seront « un solde » de la présidentielle, dotées d'une règle absurde, celle des 12,5% des inscrits, avec une composition très éloignée de la distribution des sensibilités politiques des citoyens. Pour leur redonner un peu de vitalité, il faudra des réformes profondes : scrutin proportionnel, retour au septennat pour le mandat présidentiel, ré-inversion du calendrier électoral, suppression de la règle des 12,5%... Les pistes sont nombreuses mais il faut faire vite, car le niveau élevé de l'abstention et la faible représentativité des élus risquent de fragiliser la légitimité démocratique de la prochaine assemblée.